



THEME 2009

LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE



Utopies et réalités urbaines



CONCOURS de
COURTS MÉTRAGES



Le Havre Développement
Service Communication
182 quai George V
76600 Le Havre
Tél. : 02 32 74 00 20
Fax : 02 32 74 00 29

e.herbelin@havre-developpement.com



Introduction

Salon et convention d'affaires China Europa
Les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2009 - Le Havre – France
www.china-europa.org

Créée en 2006, la Convention d'affaires China Europa a pour l'objectif de faciliter les partenariats entre les acteurs économiques et les entreprises chinoises et européennes. Les deux premières éditions ont été couronnées de succès. Elles ont permis à de nombreuses entreprises de développer des marchés nouveaux en Europe et en Chine et de renforcer leur coopération en particulier dans les domaines aéronautique, automobile et énergétique.

La troisième édition aura pour thème :
Le Développement Urbain Durable.

L'Europe et la Chine sont aujourd'hui confrontées à des problématiques environnementales essentielles liées au développement rapide de leurs centres urbains. L'objectif est de réussir un développement urbain harmonieux en maîtrisant les enjeux environnementaux et humains.

En intégrant cette thématique d'avenir, China Europa 2009 entend fournir aux entreprises européennes et chinoises l'opportunité de promouvoir leur savoir-faire et de conquérir de nouveaux marchés. Les collectivités locales et territoriales bénéficieront d'une vitrine unique pour leurs projets et leurs bonnes pratiques face à une cible d'investisseurs potentiels.

La convention comportera 3 volets :

- **10 000 m² d'exposition** pour les entreprises et les collectivités,
- **5 000 rendez-vous d'affaires** ciblés préprogrammés,
- **3 jours de conférences thématiques** et d'ateliers pratiques.



Le concours

L'édition 2009 de China Europa sera marquée par l'organisation du

1^{er} concours de courts métrages China Europa

sur le thème :

« Les utopies et réalités urbaines »

Ces films pourront notamment s'inspirer des domaines suivants :

- la vie dans les grandes villes,
- la place de l'homme dans la ville,
- la ville : lieu d'épanouissement,
- la nature en ville,
- etc.

Ce concours est ouvert aux **écoles d'arts, de cinéma et d'audiovisuel européennes et chinoises**, ainsi qu'aux **écoles d'architectures** disposant d'une section audiovisuel.

NB : les courts métrages en compétition seront projetés tout au long de la manifestation sur le réseau TV interne de China Europa 2009.



Format des courts métrages en compétition

Durée : entre 4 et 6 minutes

N&B et/ou couleurs

Dialogue / commentaires : commentaires off et/ou dialogues possibles avec sous-titrage dans les deux autres langues. Langues officielles :

- Anglais
- Français
- Chinois.

Format de l'image :

- Digital vidéo qualité broadcast (pour une éventuelle diffusion TV)
- Haute définition si possible

Genres exploitables :

- Fiction
- Documentaire
- Reportage
- Œuvre créative
- Film d'animation



Mode de fonctionnement

1. Réception des candidatures le **mardi 28 octobre 2008** dernier délai.
 2. Sélection de **15 à 20 candidatures** qui reçoivent le feu vert pour la réalisation de leur œuvre. Les candidats retenus se verront remettre une dotation de lancement de 1000€.
 3. Réception des courts métrages le **15 février 2009** dernier délai.
 4. Sélection de **6 courts métrages** en amont de l'ouverture de China Europa 2009.
 5. Invitation des 6 nominés à présenter, pendant China Europa, leur court métrage devant un jury. Le jury sera constitué de personnalités du monde de l'audiovisuel, du cinéma, de l'architecture, de l'urbanisme et de représentants des soutiens de la manifestation : Ambassade de Chine, Meeddat*, Ville du Havre, etc.
- Les films retenus seront également mis en ligne sur le site www.china-europa.org. Les internautes auront la possibilité de voter pour leur film favori. Le film qui aura obtenu le plus de votes favorables se verra attribuer le Prix des Internaute.
6. Prix attribués aux lauréats :
 - ♣ **Grand Prix China Europa** : Dotation d'une valeur de 4000€ à l'établissement et d'une valeur de 2000€ pour le groupe d'étudiants
 - ♣ **Prix spécial du jury** : Dotation d'une valeur de 3000€ à l'établissement et d'une valeur de 1500€ pour le groupe d'étudiants
 - ♣ **Prix des internautes** : Dotation d'une valeur de 2000€ à l'établissement et d'une valeur de 1000€ pour le groupe d'étudiants

* Ministère de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Règlement

Dans le cadre de la convention d'affaires China Europa qui se déroulera au Havre les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2009, Le Havre Développement lance un concours de courts métrages, dont le thème est « Utopies et réalités Urbaines ».

ARTICLE 1 : Peuvent participer à ce concours

Les élèves inscrits dans les écoles d'art, d'audiovisuel et de cinéma européennes et chinoises, ainsi qu'aux écoles d'architectures disposant d'une section audiovisuel. Les écoles pourront proposer la candidature d'un(e) étudiant(e) ou d'un groupe d'étudiant(e)s, elles s'engagent à assurer un suivi permanent des opérations de préparation, de tournage et de montage.

ARTICLE 2 : La forme et la nature

Chaque participant doit réaliser une œuvre originale (fiction, reportage, documentaire, œuvre créative, film d'animation, etc.) en couleur ou noir & blanc sur support vidéo : digitale vidéo qualité broadcast (pour une éventuelle diffusion TV). / haute définition si possible.

Le court métrage doit être en langue :

- française sous-titré en anglais et en chinois
- anglaise sous-titré en chinois et en français
- chinoise sous-titré en français et en anglais

Il doit comporter un générique et avoir une durée comprise entre 4 et 6 minutes.

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

Pour participer au concours il faut envoyer à l'adresse postale du Havre Développement :

- la fiche d'inscription signée et dûment complétée renseignant l'identité du réalisateur. Le signataire y déclarera, entre autres, être l'auteur du film et avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.
- la photocopie de la carte étudiant de tous les participants au projet.
- le dossier de candidature comprenant :

- > Lettre de candidature
- > Note d'intention
- > Synopsis de 3 pages (option story-board possible)
- > Sélection d'images illustrant la note d'intention et le synopsis (maximum 2 minutes ou 20 images fixes)
- > Présentation de l'école
- > Présentation du réalisateur et de l'équipe (avec CV)



La date limite d'inscription est fixée au **mardi 28 octobre 2008** (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (format non conforme, délais non respectés, etc.). De plus, **tous les documents envoyés au Havre Développement doivent être rédigés en anglais ou en français**. Nous nous réservons le droit de refuser un dossier de candidature rédigé dans une autre langue.

Après réception de toutes les candidatures, Le Havre Développement en présélectionnera 15 à 20 qui auront le feu vert pour le lancement de leur projet. Le Havre Développement attribuera à chaque candidature retenue une dotation de 1000€.

ARTICLE 4 : L'envoi du court métrage

Seuls les dossiers retenus ont la possibilité de faire parvenir leur court métrage au Havre Développement.

Une copie du film doit être envoyée avant le **15 février 2009** à l'adresse postale du Havre Développement, sur support DVD.

L'envoi du film doit être accompagné d'une lettre signée autorisant l'utilisation de l'œuvre parvenue (document envoyé après la présélection ou à télécharger sur le site www.china-europa.org).

Tout participant s'engage à faire parvenir au Havre Développement un film dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primé dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré.

Au cas où Le Havre Développement récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

Les courts métrages adressés ne devront en aucun cas porter atteinte à la morale, aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

ARTICLE 5 : La sélection

Un jury constitué de personnalités du monde de l'audiovisuel, du cinéma, de l'architecture, de l'urbanisme et de représentants des soutiens de la manifestation : Ambassade de Chine, Meeddat*, Ville du Havre... effectuera une sélection des films courts afin de décerner les prix.

Il n'est possible de concourir qu'avec un seul film. Dans le cas contraire la participation sera annulée. Le jury est souverain, ses décisions sont irrévocables. Aucun recours ne sera accepté.

* Ministère de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Les films retenus seront également mis en ligne sur le site www.china-europa.org. Les internautes auront la possibilité de voter pour leur film favori. Le film qui aura obtenu le plus de votes favorables se verra attribuer le Prix des Internautes.

ARTICLE 6 : Les prix

♣ **Grand Prix China Europa** : Dotation d'une valeur de 4000€ à l'établissement et d'une valeur de 2000€ pour le groupe d'étudiants

♣ **Prix spécial du jury** : Dotation d'une valeur de 3000€ à l'établissement et d'une valeur de 1500€ pour le groupe d'étudiants

♣ **Prix des internautes** : Dotation d'une valeur de 2000€ à l'établissement et d'une valeur de 1000€ pour le groupe d'étudiants

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité. Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière.

Les films seront projetés et les résultats rendus publics à l'occasion de la remise des prix le 1^{er} avril 2009.

Les auteurs des films courts sélectionnés seront personnellement informés et invités à la remise des prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

NB : Le voyage et l'hébergement seront pris en charge par l'organisateur (pour deux personnes et sur deux jours, en classe économique et hôtel 2 à 3 étoiles).

ARTICLE 7 : Autorisations et responsabilités

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent Le Havre Développement à utiliser librement, pour une durée de trois ans, les films qui lui auront été adressés pour projection, diffusion ou exploitation sur différentes formes de support : écrit, électronique ou audiovisuel :

- par publication sur internet (sur le site de China Europa)
- dans les publications de China Europa
- à des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les images du court métrage de quelque manière que ce soit.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

ARTICLE 7 Bis :

Le participant s'engage à être titulaire des droits relatifs à la musique, aux sons et images qu'il a utilisés pour la réalisation de son film court ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit.

Le candidat s'engage à faire signer une décharge à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant (document envoyé après la présélection ou à télécharger sur le site de China Europa)

ARTICLE 8 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dommages causés à la copie donnée.

Le Havre Développement ne saurait être tenu responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou de fait de tiers.

ARTICLE 9 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant (*contacts ci-dessous*).

ARTICLE 10 :

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement a été déposé au cabinet de Maître Louveau, huissier de justice, 130 boulevard de Strasbourg – 76600 Le Havre.

Inscriptions et renseignements :

Le Havre Développement
Service Communication
CHCI – 182 quai George V
76600 Le Havre

Tél. : 02 32 74 00 20

Fax. : 02 32 74 00 29

Mail : e.herbelin@havre-developpement.com

Site internet : www.china-europa.org





CONCOURS de COURTS MÉTRAGES
« CHINA EUROPA »

DOSSIER D'INSCRIPTION
***A compléter obligatoirement pour participer au concours
de courts métrages China Europa***

*A retourner au Service Communication du Havre Développement
(CHCI – 182 quai George V – 76600 Le Havre - France),
le mardi 28 octobre 2008 dernier délai.*

!\ Tous les documents demandés doivent être rédigés en anglais ou en français

Joindre les éléments suivants :

- La fiche d'inscription (!\ remplie en anglais ou en français)*
- La photocopie de la carte d'étudiant de chaque élève participant au projet*
- La lettre de candidature*
- La note d'intention (2 pages maximum)*
- Le synopsis de 3 pages ou story-board*
- La sélection d'images illustrant la note d'intention et le synopsis
(maximum 2 minutes ou 20 images fixes)*
- La présentation de l'établissement*
- La présentation du responsable du projet et des étudiants.*



CONCOURS de COURTS MÉTRAGES

« CHINA EUROPA »

FICHE D'INSCRIPTION

**!/ ** Écrire en majuscules d'imprimerie
A remplir en anglais ou en français

NOM du responsable :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

VILLE : PAYS :

DIPLOME PRÉPARÉ :

NOM DES ÉTUDIANTS PARTICIPANT AU PROJET :

-
-
-
-
-

TITRE DU COURT MÉTRAGE* :

FORMAT :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fiction | <input type="checkbox"/> Documentaire | <input type="checkbox"/> Reportage |
| <input type="checkbox"/> Œuvre créative | <input type="checkbox"/> Film d'animation | <input type="checkbox"/> Autre : |

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours auquel je me suis inscrit(e) et en accepte toutes les conditions.

A le

Signature de l'intéressé(e) :

* vous pouvez indiquer un titre provisoire